



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 23 juin 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 juin 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-
ISTIQUAM
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTIN-
GENDRE
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Joël MEKHANTAR
Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Philippe MOREL

Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Vincent TESTORI
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Madame Nora EL MESDADI
Madame Danielle JUBAN
Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Céline RENAUD

Madame Caroline
JACQUEMARD
Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Laurent
BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Stéphanie MODDE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE
VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Philippe THIRION
Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Pierre PRIBETICH

Membres absents :

Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Madame Dominique
MARTIN-GENDRE
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Philippe
LEMANCEAU
Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Madame Nathalie
KOENDERS
Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Delphine
BLAYA
Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Monsieur Antoine
HOAREAU

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE**Adhésion à la centrale d'achats CANUT (Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms)**

A côté des marchés et contrats publics qu'elle passe elle-même, la ville de Dijon a de plus en plus recours aux Centrales d'Achat nationales afin d'effectuer ses achats, notamment dans le domaine du Numérique. Elle utilise ainsi régulièrement les services des Centrales d'Achat de l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) et du RESAH (RESeau des Acheteurs Hospitaliers).

Dans un domaine aussi dynamique et mouvant que celui du Numérique et des systèmes d'information, il y a tout intérêt à diversifier les sources d'approvisionnements, de façon à accéder à un plus large panel de fournisseurs et choisir systématiquement l'offre économiquement la plus avantageuse ou les délais les plus courts.

C'est pourquoi une autre Centrale d'Achat, spécialisée dans le Numérique a retenu l'attention : la Centrale d'Achat CANUT (Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms)

Association loi 1901, la CANUT est une ressource dédiée aux Collectivités permettant de bénéficier de conditions d'achat préférentielles.

Dans le respect du code de la commande publique, elle propose des accords-cadres clé en main qui simplifient les achats de matériels, logiciels et prestations et couvrent un large spectre des besoins informatiques et télécoms.

L'ensemble des établissements publics et personnes morales de droit privé à but non-lucratif peuvent bénéficier des accords-cadres développés par la CANUT.

L'adhésion n'implique aucune cotisation annuelle. C'est seulement la souscription aux marchés publics ou accords-cadres qui donne lieu à signature de conventions spécifiques et implique des frais. La tarification est construite sur la base d'un coût unitaire annuel par accord-cadre souscrit - de l'ordre de 600 € HT pour le premier, avec des remises lors de la souscription de marchés supplémentaires.

Compte tenu des perspectives que cela ouvrirait, il est proposé que la ville de Dijon adhère à la Centrale d'Achat CANUT.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'adhérer** à la Centrale d'Achat « CANUT (Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms) » ;
- **d'autoriser** Madame la Maire, ou, par délégation l' Adjoint concerné, à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de ces décisions, notamment les conventions de souscription aux marchés et accords-cadres conclus.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 7 PROCURATION(S)	